

2023/



DÉPARTEMENT DE L'ESSONNE VILLE DE RIS-ORANGIS

DÉCISION N°2023/136

Du vendredi 19 mai 2023

Fixant les conditions et les modalités d'intervention des différents partenaires et prestataires dans le cadre de la Fête de la Nature, du 24 au 29 mai 2023

Le Maire de Ris-Orangis, Conseiller départemental de l'Essonne,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération du Conseil municipal n° 2021/109 en date du 7 mai 2021 modifiée par la délibération n°2022/149 du 18 mai 2022 relative à la délégation de compétence au Maire, en application des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT l'engagement de la ville de Ris-Orangis en matière de transition écologique, d'éducation populaire et sa politique de partenariats,

CONSIDÉRANT la programmation portée par la ville de Ris-Orangis lors de l'édition 2023 de la Fête de la Nature, du 24 au 29 mai 2023,

CONSIDÉRANT la convention d'animation passée pour une animation Poisson aux Docks des Alcools, à RIS-ORANGIS, le jeudi 25 mai 2023, avec la Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,

CONSIDÉRANT le contrat engagement passé pour un atelier « Découvrir la vie des Sols » aux Jardins Familiaux de la ville de Ris-Orangis, le vendredi 26 mai 2023, avec l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE),

CONSIDÉRANT le contrat de prestation de services passé pour une animation autour de la construction de tunnels à hérisson et une animation liée à la présentation des créations faites par les enfants dans le cadre des Activités Educatives du mercredi matin, en lien avec la Biodiversité, au Parc de la Theuillerie, à RIS-ORANGIS, le dimanche 28 mai 2023, avec l'association Planète Sciences,

DÉCIDE

ARTICLE 1^{er} : DE SIGNER :

- une convention d'animation, avec la Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique située au 13 rue Edouard Petit – 91100 RIS-ORANGIS, pour assurer une animation pédagogique destinée aux scolaires, le jeudi 25 mai 2023, de 13h30 à 16h30, aux Docks des Alcools, à RIS-ORANGIS,

2023/

- un contrat d'engagement avec l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), située RD 10 Route de Saint-Cyr 78026 VERSAILLES Cedex, pour un atelier « Découvrir la vie des Sols », le vendredi 26 mai 2023, de 11h00 à 17h00, au sein des Jardins Familiaux situés 10 chemin de Montlhéry – 91130 RIS-ORANGIS,
- un contrat de prestation de services avec l'association Planète Sciences, située 10 Rue du Marquis du Raies – 91000 EVRY-COURCOURONNES, pour une animation autour de la construction de tunnels à hérisson et une animation liée à la présentation des créations faites par les enfants dans le cadre des Activités Educatives du mercredi matin, en lien avec la Biodiversité, au Parc de la Theuillerie à RIS-ORANGIS, le dimanche 28 mai 2023, de 13h30 à 17h00.

ARTICLE 2 : La Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique, l'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE), et l'association Planète Sciences s'engagent à assurer leur prestation et à respecter les obligations réglementaires et fiscales en vigueur en leur qualité d'employeur pour des animations lors de la Fête de la Nature, du 24 au 29 mai 2023.

ARTICLE 3 : Les dépenses afférentes à ces animations sont :

- 125 € TTC pour une animation pédagogique, le jeudi 25 mai 2023, de 13h30 à 16h30, aux Docks des Alcools, à RIS-ORANGIS, avec la Fédération de l'Essonne pour la pêche et la protection du milieu aquatique,
- 530 € TTC pour une animation autour de la construction de tunnels à hérisson et une animation liée à la présentation des créations faites par les enfants dans le cadre des Activités Educatives du mercredi matin, en lien avec la Biodiversité, le dimanche 28 mai 2023, de 13h30 à 17h00 au Parc de la Theuillerie à RIS-ORANGIS, avec l'association Planète Sciences.

Ces dépenses seront prélevées sur le budget de l'exercice en cours : Sous-fonction 510 article 6238 – Service TES après certification du service fait et présentation de la facture.

L'institut national de recherche pour l'agriculture, l'alimentation et l'environnement (INRAE) organisera un atelier « Découvrir la vie des Sols », le vendredi 26 mai 2023, de 11h00 à 17h00, au sein des Jardins Familiaux à titre gracieux dans le cadre de sa politique de médiation scientifique. La ville de Ris-Orangis assurera les repas des quatre animateurs et, si besoin, les repas des intervenants.

ARTICLE 4 : Le Directeur Général des Services est chargé de l'exécution de la présente décision dont ampliation sera adressée à :

- Monsieur le Préfet de l'Essonne,
- Madame le Receveur de Grigny.

2023/

Fait à Ris-Orangis, le 19 mai 2023.

Stéphane Raffalli
Maire de Ris-Orangis
Conseiller départemental de l'Essonne



Le Maire certifie sous sa
responsabilité

Le caractère exécutoire de
cet acte :

Transmis en Préfecture

le : 19 MAI 2023

Publié le : 19 MAI 2023

Notifié le :

La présente décision peut
faire l'objet d'un recours

Devant le Tribunal
Administratif de Versailles

Dans un délai de deux mois
à compter de sa
publication et de sa
notification.

2023/

